

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2011, les règlements suivants :

**RCA11-14009** : Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments.

**RCA11-14010** : Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain destiné aux parcs l'arrondissement.

**RCA11-14011** : Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour le programme de remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipement.

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements **RCA11-14009**, **RCA11-14010** et **RCA11-14011** en date du 25 janvier 2012. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : **[www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)**.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 7 février 2012

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**